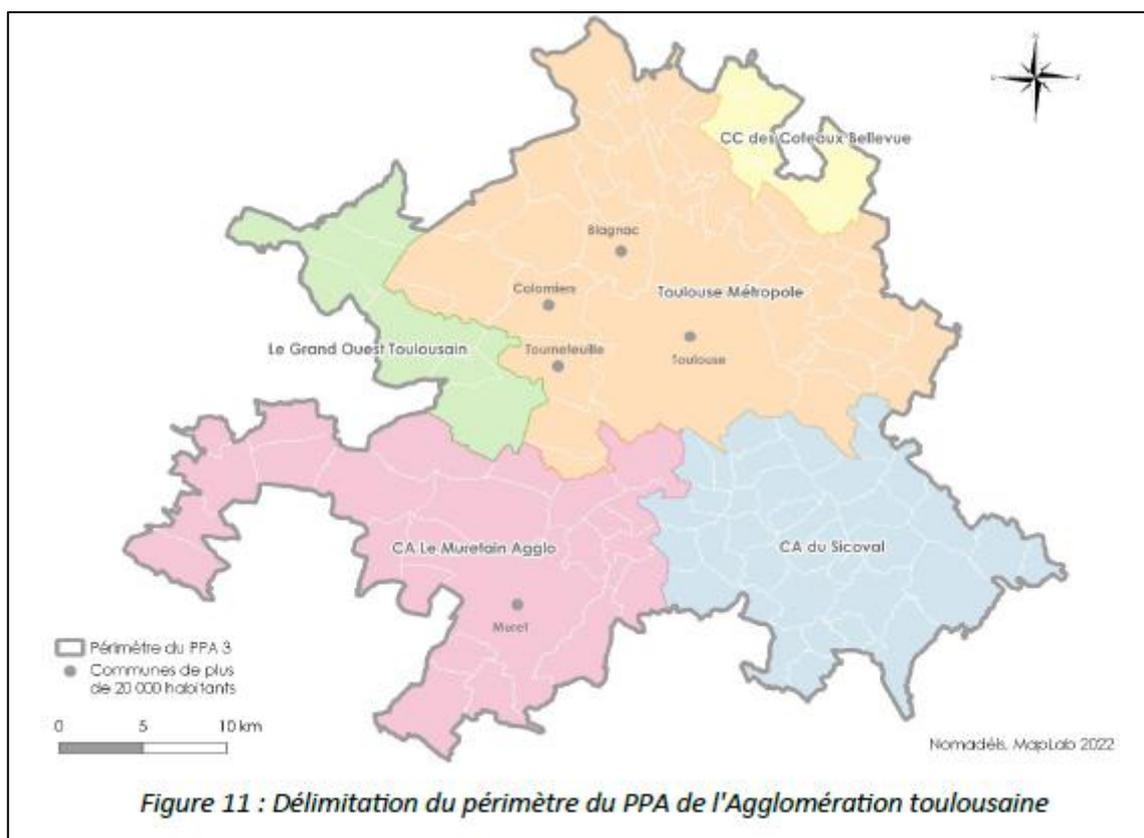


ENQUÊTE PUBLIQUE

3^{ème} révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine

Du 16 octobre 2025 à 10h00 au 25 novembre 2025 à 12h00

Volume 2 : ANNEXES



Commission d'enquête : Christian BAYLE, président
Gérard LOUSTEAU, titulaire
Robert MARTEL, titulaire
Françoise MILLAN, suppléante

Le 23 décembre 2025

Page vierge

Sommaire

Préambule.....	5
A – Désignation de la commission d'enquête.....	7
B – Arrêté du préfet de la Haute-Garonne	9
C – Procès-verbal de synthèse de la CE.....	17
Le déroulé de l'enquête publique.....	18
Liste par numéro de l'observation	22
Listing des observations par nom de l'auteur	25
D – Mémoire en réponse de la DREAL	29
Annexe 1 : courrier d'ouverture d'enquête publique.....	30
Annexe 2 : tableau de suivi des indicateurs	34
Annexe 3 : feuille de présence du Copil du 13 juin 2025	39

Page vierge

Préambule

Le présent rapport d'enquête publique est relatif à 3ème révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine qui est constituée de 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants : Toulouse Métropole, communauté d'agglomération du Sicoval, communauté d'agglomération Le Muretain Agglo, Grand Ouest Toulousain Agglomération, communauté de communes des Coteaux de Bellevue.

Il couvre donc le périmètre de 113 communes toutes situées en Haute-Garonne : Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanès, Le Fauga, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Goyrans, Gratentour, Issus, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Saint-Sernin, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre-Pradère, Launaguet, Lauzerville, Lavernose-Lacasse, Léguevin, Lespinasse, Lévigac, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pins-Justaret, Pinsaguel, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Sainte-Livrade, La-Salvetat-Saint-Gilles, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, L'Union, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Il s'agit d'une enquête publique environnementale conformément au Code de l'Environnement. Conformément à l'article R.123-19 du code de l'environnement la présente enquête donne lieu à la rédaction de trois volumes établis par la commission d'enquête :

Volume 1 : le rapport d'enquête avec :

- les généralités : le cadre général du projet, l'objet de l'enquête et son cadre juridique, la nature et les caractéristiques du projet, la liste des pièces du dossier, les différents avis dont l'AE et les mémoires en réponse ;
- l'organisation de l'enquête et le rappel de la procédure ;
- le déroulement de l'enquête ;
- l'analyse des observations du public avec des questionnements au responsable du projet ses réponses puis l'avis de la commission d'enquête.

Volume 2 : les annexes pour :

- fournir les documents réglementaires fondamentaux dont, notamment, la désignation de la commission d'enquête, l'arrêté portant ouverture de l'enquête, le procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête et le mémoire en réponse du responsable du projet.

Volume 3 : les conclusions motivées et l'avis pour :

- faire le bilan et formuler les conclusions motivées de la commission d'enquête sur le projet, les contre-propositions, les modifications et les ajustements proposés par le public et/ou le responsable du projet, et émettre son avis en précisant s'il est favorable avec ou sans réserve, ou défavorable.

Page vierge

A – Désignation de la commission d'enquête

DECISION DU 24/07/2025	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
N° E25000136 /31	La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 24/07/2025

Vu enregistrée le 17/07/2025, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de la Haute-Garonne demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 et notamment son article 28-2

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu la délégation du 12 septembre 2024 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :
Monsieur Christian BAYLE

Membres titulaires :
Monsieur Gérard LOUSTEAU
Monsieur Robert MARTEL

En cas d'empêchement de Monsieur Christian BAYLE la présidence de la commission sera assurée par Gérard LOUSTEAU, membre titulaire de la commission.

Membre suppléant :
Madame Françoise MILLAN

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Toulouse, le 24/07/2025

Le magistrat délégué


Philippe GRIMAUD



Page vierge

B – Arrêté du préfet de la Haute-Garonne

 <p>PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie</p>
<p>Arrêté portant ouverture d'une enquête publique sur la révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine</p>	
<p>Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite</p>	
<p>Vu le code de l'environnement, notamment le livre II et les articles L. 222-4 à L. 222-7 et R. 222-13 à R. 222-31 ;</p> <p>Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son titre III ;</p> <p>Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;</p> <p>Vu le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine approuvé le 24 mars 2016 ;</p> <p>Vu la déclaration d'intention du préfet de la Haute-Garonne du 4 août 2022 annonçant sa décision de réviser le plan de protection de l'agglomération toulousaine ;</p> <p>Vu l'avis de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), autorité environnementale, du 10 juillet 2025 ;</p> <p>Vu l'avis de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) du 11 juillet 2025 ;</p> <p>Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de la Haute-Garonne le 10 avril 2025 sur le projet de plan ;</p> <p>Vu les saisines, pour avis, des organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, du conseil départemental, du conseil régional et de l'autorité organisatrice des transports, inclus dans le périmètre du projet, conformément aux articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement ;</p> <p>Vu la saisine du 17 juillet 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse en vue de la désignation de la commission d'enquête ;</p> <p>Vu la décision du 25 juillet 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse portant désignation de la commission d'enquête ;</p> <p>Considérant qu'il résulte de l'actualisation des données sur la qualité de l'air, des contraintes sanitaires et environnementales identifiées et des nouvelles mesures envisagées pour en améliorer la qualité ;</p>	
<p>1/8</p>	

Considérant que l'évaluation du plan de protection de l'atmosphère de 2016, réalisée en 2021, a montré l'intérêt pour la qualité de l'air de le réviser et d'adopter un nouveau projet ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine aux formalités d'enquête publique prescrites par le code de l'environnement ;

Considérant qu'un échange préalable sur les modalités d'organisation de l'enquête publique a eu lieu avec la commission d'enquête ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'enquête

Une enquête publique portant sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine est ouverte, sur le territoire des communes incluses dans son périmètre, **du 16 octobre 2025 à 10 heures au 25 novembre 2025 à 12 heures inclus, soit 41 jours consécutifs.**

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du code de l'environnement.

Il doit réaliser un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoir des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel...) et mobiles (transports et mobilités), évaluer l'impact de ces actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixer des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils.

Le PPA se décline en 30 actions autour de 4 thématiques que sont le transport, le résidentiel/tertiaire, les activités économiques et les mesures intersectorielles. Ces actions sont détaillées dans des fiches action (porteurs, partenaires, objectif, indicateurs de suivi...).

Ces actions permettent de respecter, à horizon 2030, les valeurs réglementaires actuelles et les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) comme celui du plan national chauffage au bois.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions doit être assurée par les autorités de police et les partenaires territoriaux (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives.

Article 2 : Périmètre

Le PPA de l'agglomération toulousaine couvre un périmètre de **113 communes** toutes situées dans le **département de la Haute-Garonne** : Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelnau, Castelmauou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanès, Le Fauga, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Goyrans, Gratentour, Issus, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Saint-Sernin, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre-Pradère, Launaguët, Lauzerville, Lavernose-Lacasse,, Léguevin, Lespinasse, Lévigac, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville,

2/8

Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pins-Justaret, Pinsaguel, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Sainte-Livrade, La-Salvetat-Saint-Gilles, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, L'Union, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Ces communes sont membres des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants : Toulouse Métropole, communauté d'agglomération du Sicoval, communauté d'agglomération Le Muretain Agglo, Grand Ouest Toulousain Agglomération, communauté de communes des Coteaux de Bellevue.

Article 3 : Dossier d'enquête

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes :

- une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête avec la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère ;
- le résumé non technique du projet de plan ;
- le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine comprenant, notamment, l'évaluation environnementale ;
- le cahier des actions ;
- la synthèse du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- la déclaration d'intention du préfet de la Haute-Garonne du 4 août 2022 annonçant sa décision de réviser le plan de protection de l'agglomération toulousaine ;
- le bilan de la concertation préalable du public qui s'est déroulée du 27 octobre au 1^{er} décembre 2022 inclus ;
- l'attestation de l'avis favorable du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de la Haute-Garonne du 10 avril 2025 ;
- l'avis du 10 juillet 2025 de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- l'avis du 11 juillet 2025 de l'autorité de contrôles des nuisances aéroportuaires et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- le bilan de la consultation des organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, du conseil départemental de la Haute-Garonne, du conseil régional d'Occitanie et de l'autorité organisatrice de la mobilité, inclus dans le périmètre du projet, conformément aux articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement.

Article 4 : Désignation de la commission d'enquête

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête :

<u>Président :</u>	Monsieur Christian BAYLE
<u>Membres titulaires :</u>	Monsieur Gérard LOUSTEAU Monsieur Robert MARTEL
<u>Membre suppléant :</u>	Madame Françoise MILLAN

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci est remplacé par le premier des membres suppléants.

3/8

Après que le membre titulaire empêché ait été remplacé par le premier membre suppléant et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique, visé à l'article 3 du présent arrêté, est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

1/ sur les sites Internet suivants :

- Services de l'État de la Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Occitanie) : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-a27045.html>
- Site dédié : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglbtoulouse/>

2/ en version papier et numérique, aux jours d'ouverture au public, au siège de l'enquête publique à la DREAL Occitanie, 1 place Emile Blouin à Toulouse, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

3/ en version papier aux jours et horaires d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Communauté d'agglomération du Sicoval, services techniques, 7 rue Pierregat à Belbéraud ;
- Communauté d'agglomération du Muretain Agglo, Hôtel communautaire, 8 bis avenue du président Vincent Auriol à Muret ;
- Grand Ouest Toulousain Agglomération, 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch ;
- Communauté de communes des Coteaux de Bellevue, 19 route de Saint-Loup-Cammas à Pechbonnieu.

En outre, au moins un membre de la commission d'enquête, visée à l'article 4 du présent arrêté, tient une permanence à la DREAL Occitanie ou aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les modalités ci-après :

Structure	Adresse	Jours / horaires
DREAL Occitanie	1, place Émile Blouin à Toulouse	Jeudi 23 octobre 2025 de 11h à 15h Lundi 24 novembre 2025 de 13h30 à 17h30
Communauté de communes des coteaux de Bellevue	19, route de Saint-Loup-Cammas à Pechbonnieu	Mardi 28 octobre 2025 de 11h à 15h
Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	Hôtel communautaire, 8 bis, avenue du président Vincent Auriol à Muret	Jeudi 6 novembre 2025 de 13h30 à 17h30
Communauté d'agglomération du SICOVAL	services techniques, 7, rue Pierregat à Belbéraud	Lundi 10 novembre de 11h à 15h

4/8

Communauté d'agglomération Grand Ouest Toulousain	10, rue François Arago à Plaisance-du-Touch	Mardi 18 novembre 2025 de 15h à 19h
---	---	-------------------------------------

Une prise de rendez-vous d'environ 20 minutes peut être effectuée préalablement via le registre dématérialisé dédié accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

De plus, 3 visioconférences sont organisées par au moins un membre de la commission d'enquête aux dates et horaires ci-après :

- le mercredi 5 novembre 2025 de 16h à 19h ;
- le samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h ;
- le samedi 22 novembre 2025 de 14h à 17h.

Une prise de rendez-vous doit être effectuée préalablement via le registre dématérialisé dédié accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>, pour obtenir le lien Internet de la visioconférence.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la DREAL Occitanie, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

De plus, l'adresse du site internet des services de l'État où l'intégralité du dossier peut être consultée, est communiquée aux communes comprises dans le périmètre du projet de plan, qui n'ont pas été désignées comme lieux d'enquête, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale concernés. Un exemplaire du dossier peut être adressé sous format dématérialisé à chaque commune qui en fait la demande expresse.

Article 6 : Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations grâce aux modalités suivantes :

1/ sur les registres d'enquête (à feuillets non mobiles cotés et paraphés par au moins un des membres de la commission d'enquête) aux jours et horaires d'ouverture au public (hormis la DREAL, horaires précisés ci-dessous) dans les lieux suivants :

- au siège de l'enquête publique : DREAL Occitanie, 1 place Emile BLOUIN à Toulouse, de 10h à 12h et de 14h à 16h ;
- Communauté d'agglomération du Sicoval, services techniques, 7 rue Pierregat à Belbéraud ;
- Communauté d'agglomération du Muretain Agglo, Hôtel communautaire, 8 bis avenue du président Vincent Auriol à Muret ;
- Grand Ouest Toulousain Agglomération, 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch ;
- Communauté de communes des Coteaux de Bellevue, 19 route de Saint-Loup-Cammas à Pechbonnieu.

2/ sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être également adressées au président de la commission d'enquête :

5/8

- durant les permanences de la commission d'enquête précisées à l'article 5 du présent arrêté ;
- par courrier, à l'attention de monsieur le président de la commission d'enquête, au siège principal de l'enquête fixé à la DREAL Occitanie – Direction de l'énergie et de la connaissance, 1 place Émile Blouin, CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9 ;
- par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête, sur la boîte fonctionnelle dédiée accessible à l'adresse électronique suivante : ppaagglotoulouse@democratie-active.fr
- par internet sur le registre dématérialisé dédié accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

Aucune observation reçue par courrier ou par voie électronique après 12h le 25 novembre 2025 n'est prise en compte.

Toutes les observations et propositions reçues par courriel, courrier ou inscrites sur les registres d'enquête papier sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies ou des sièges d'EPCI concernés.

Article 7 : Publicité de l'enquête

Par voie de presse : un avis d'ouverture d'enquête, destiné au public, est inséré en caractères apparents, sur demande du préfet, dans deux journaux publiés dans le département de la Haute-Garonne une première fois, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et une deuxième fois, en rappel, dans les huit premiers jours de celle-ci.

Par voie d'affichage : cet avis est également publié, par voie d'affiche, à la diligence des maires des communes ou des présidents d'EPCI ou leur représentant inclus dans le périmètre du PPA, aux lieux habituellement réservés à cet usage ou éventuellement par tout autre procédé en usage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ainsi qu'en préfecture de la Haute-Garonne et en sous-préfecture de Muret, sous l'autorité du préfet. Il est attesté de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage, délivré par les maires ou les présidents d'EPCI, par le préfet et par la DREAL Occitanie : siège de l'enquête publique.

En ligne : le même avis ainsi que le présent arrêté sont publiés

- sur le site Internet des services de l'État de la Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>
- sur le site Internet de la DREAL Occitanie :
- <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-a27045.html>
- sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

et cela quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Article 8 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis, sans délai, au président de la commission d'enquête, et clos par le président.

Le président de la commission d'enquête examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que le responsable du plan, si celui-ci en fait la demande.

6/8

Dès réception des registres, le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, les responsables du projet et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

La commission d'enquête établit un rapport, conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, puis consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet de PPA.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmet au préfet de la Haute-Garonne le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.

Il transmet, simultanément, copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Article 9 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le préfet de la Haute-Garonne adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au service responsable du plan de protection de l'atmosphère.

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sont également adressées, par le préfet de la Haute-Garonne aux sièges des EPCI et aux mairies, concernés par le périmètre du PPA (par courriel), pour y être tenues, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont, par ailleurs, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, tenus à la disposition du public à la DREAL Occitanie dans les conditions prévues par l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ils sont également publiés sur :

- le site Internet des services de l'État de la Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>
- le site Internet de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Occitanie : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Article 10 : Décision

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan est le préfet de la Haute-Garonne. Cette décision est prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation qui est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Haute-Garonne et mis en ligne sur :

- le site Internet des services de l'État de la Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>
- le site Internet de la DREAL Occitanie : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Article 11 : Personne responsable du plan

La responsable du plan auprès de qui des informations peuvent être demandées est la DREAL Occitanie. Une demande peut être adressée auprès de Madame Virginie RÉBILLÉ, chargée de mission air et transition énergétique, DREAL Occitanie, direction énergie et connaissance, 1 place Émile Blouin, CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9 - mél : air.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Article 12 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, les présidents des EPCI et les maires des communes concernés par le périmètre du PPA, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée, pour information, à la présidente du tribunal administratif de Toulouse et à la directrice départementale des territoires de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 19 SEP. 2025

Pour le préfet de la Haute-Garonne
et par délégation :
Le secrétaire général,


Baptiste MANDARD

C – Procès-verbal de synthèse de la CE

Le PV de synthèse de la commission d'enquête comprend d'une part une synthèse du déroulé de l'enquête et d'autre part la synthèse des observations du public et des questions de la commission d'enquête. Cette deuxième partie est reportée in extenso dans le volume 1 au chapitre 5 avec les réponses du Responsable du Projet (RP), la DREAL en police italique bleue, suivi de l'analyse et de l'avis de la CE encadré.

Ce PV a été adressé au RP sous forme dématérialisé en Word et en PDF par courriel en date du 30 novembre 2025, et remis en main propre lors de la réunion tenue en visio le 2 décembre 2025.

Paulhac, le 30 novembre 2025 → Christian Bayle
Président de la commission d'enquête
→ à
Monsieur le Directeur DREAL
à l'attention de M. Koob
1, place Emile Blouin
CS10008
31952-TOULOUSE Cedex 9

Objet: → Enquête publique du jeudi 16 octobre 2025 à 10h00 au mardi 25 novembre 2025 à 12h00
« Révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine ».

Ref.: → - Décision du 24 juillet 2025 de la présidente du TA de Toulouse (n° E25000136/31).
→ - Arrêté du 19 septembre 2025 du préfet de la Haute-Garonne

P.J.: → - Procès-verbal de synthèse comportant le mémoire des questions de la CE suite aux observations du public parvenues pendant l'enquête et toutes reportées sur le Registre Dématérialisé (RD).

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête relatif au projet de révision du PPA soumis à l'enquête publique en objet. Il est constitué d'une première partie relatant le déroulé de l'enquête et d'une deuxième partie synthétisant les observations du public et les questionnements de la commission d'enquête suivant 11 thématiques.

Ce PV est communiqué à vos représentants par messagerie électronique ce jour, dimanche 30 novembre et sera remis officiellement lors de la réunion prévue en visio le 2 décembre 2025 à 15h00.

Il a été émis au total 113 observations par le public dont 111 reportées sur le registre dématérialisé (RD), et les deux dernières restant sur les registres papier. Nous avons émis 47 questions.

Les réponses et les précisions que vous voudrez bien apporter sur chaque point contribueront à forger notre avis et à établir le rapport que nous devons vous transmettre. Afin de tenir les délais qui nous sont impartis, nous souhaitons recevoir votre mémoire en réponse sous quinze jours. Ces deux documents, PV et mémoire en réponse, seront intégrés à notre rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Bayle
Président de la commission d'enquête

copie par messagerie :
Mme Singlard (tribunal administratif).
DREAL : M. Koob (rachid.koob@developpement-durable.gouv.fr)
M. Faruya (alban.faruya@developpement-durable.gouv.fr)
Mme Rebillé (virginie.rebille@developpement-durable.gouv.fr) ;
Les membres de la commission d'enquête (C. Bayle, G. Lousteau, R. Martel, F. Millan).

..... Saut de page

Page 1 sur 57

Le déroulé de l'enquête publique

La procédure

Cette enquête publique est relative à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine, territoire constitué des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants : Toulouse Métropole, communauté d'agglomération du Sicoval, communauté d'agglomération Le Muretain Agglo, Grand Ouest Toulousain Agglomération, communauté de communes des Coteaux de Bellevue.

Il couvre donc le périmètre de 113 communes toutes situées en Haute-Garonne : Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanès, Le Fauga, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Goyrans, Gratentour, Issus, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Saint-Sernin, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre-Pradère, Launaguet, Lauzerville, Lavernose-Lacasse Légevin, Lespinasse, Lévigac, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pins-Justaret, Pinsaguel, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Sainte-Livrade, La-Salvetat-Saint-Gilles, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, L'Union, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Ce projet de révision du PPA de la DREAL a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 10 avril 2024.

Par décision E2500136/31 la présidente du tribunal administratif de Toulouse, en date du 24 juillet 2025, la commission d'enquête (CE) chargée de conduire l'enquête publique relative à ce projet est constituée de :

Président :	Christian BAYLE
Membres titulaires :	Gérard LOUSTEAU Robert MARTEL
Membre suppléant	Françoise MILLAN

Par l'arrêté du 19 septembre 2025, le préfet de la Haute-Garonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, pour une durée de 41 jours consécutifs, allant du jeudi 16 octobre 2025 à 10h00 au mardi 25 novembre 2025 à 12h00.

Les modalités pratiques de l'organisation de cette enquête ont été décidées conjointement par la DREAL (à la fois autorité compétente pour organiser l'enquête (AO) et responsable du projet (RP)) et la CE, lors de la réunion conjointe tenue le 07/08/2025.

Pour cette enquête la DREAL a mis en place un Registre Dématérialisé (RD) via le prestataire « Démocratie Active ».

Le dossier du projet a été mis en ligne sur le site Internet de la DREAL et sur le RD quelques jours avant l'ouverture de l'enquête publique. Il a été déposé complet sous forme papier au siège de l'enquête à la DREAL (cité administrative Toulouse) et dans les 4 autres lieux d'enquête.

- pour la communauté d'agglomération du Sicoval, aux services techniques, 7 rue Pierregrat à Belberaud ;
- pour la communauté d'agglomération du Muretain Agglomération, à l'Hôtel communautaire, 8 bis avenue du Président Vincent Auriol à Muret ;
- pour la communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch ;
- pour la communauté de communes des Coteaux de Bellevue, 19 route de Saint-Loup-Cammas à Pechbonnieu.

Au siège de l'enquête il y avait un ordinateur pour permettre au public d'accéder au RD. Sur les 5 lieux d'enquête il y avait un dossier et un registre papier.

La publicité

Les mesures de publicité de cette enquête, ont été assez importantes.

La publicité légale a été parfaitement réalisée : annonces légales sur 2 journaux avec 2 parutions pour chacun (plus une parution supplémentaire pour corriger une coquille) et affichage de l'avis d'enquête et de l'arrêté dans les 5 EPCI et au siège de l'enquête. Affichage sur les sites internet de la DREAL, des 5 EPCI et de la préfecture.

La DREAL a fait procéder à des publicités complémentaires (communiqué de presse de la préfecture repris par des médias locaux et notamment la dépêche du midi, réalisation et distribution d'un flyer, parution sur les sites internet de 70% des communes équipées, parution sur le Panneau Pocket de certaines communes équipées, affichage locaux etc...).

Les permanences

Afin de recevoir le public, la commission d'enquête, soit ensemble soit en se relayant, a tenu six permanences présentielle au siège de l'enquête et aux lieux d'enquêtes sur des plages horaires de 4h00, ainsi que 3 Visio permanences conformément à l'arrêté.

Les six permanences présentielle, deux au siège de l'enquête à la DREAL et quatre aux quatre lieux d'enquêtes aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 23 octobre 2025 de 11h00 à 15h00 à la DREAL (Cité administrative à Toulouse)
- le mardi 28 octobre 2025, de 11h00 à 15h00 à la Communauté de communes des Coteaux de Bellevue (Pechbonnieu) ;
- le jeudi 6 novembre 2025, de 13h30 à 17h30 à la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo (Muret) ;
- le lundi 10 novembre 2025, de 11h00 à 15h00 à la Communauté d'agglomération du Sicoval (Belberaud) ;
- le mardi 18 novembre 2025, de 15h00 à 19h00 à la communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain (Plaisance-du-Touch) ;
- le lundi 24 novembre 2025 de 13h30 à 17h30 à la DREAL (Cité administrative à Toulouse).

Les trois permanences dématérialisées en Visio (via TEAMS) aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 5 novembre 2025, de 16h à 19h
- le samedi 15 novembre 2025, de 9h à 12h

- le samedi 22 novembre 2025, de 14h à 17h

Soit une durée totale de 33 heures d'accès pour le public et un total cumulé de 65 heures de permanences commissaire.

Il y a eu 12 visiteurs reçus en permanence (10 en présentiel et 1 en visio), tous avaient pris rendez-vous.

Lors des permanences au siège de l'enquête des personnes de la DREAL se tenaient à proximité afin de renseigner techniquement le public qui le souhaitait, ce qui a été particulièrement apprécié par la CE.

Permanence présentielle aux 5 lieux d'enquête : DR, le 28/10/25, 3 personnes – CB le 28/10/25, 1 personne – MA le 6/11/25, 0 personnes - SI le 10/11/25, 1 personne – GO le 18/11/25, 2 personnes, DR le 24/11/25, 4 personnes.

Permanence en visio : le 5/11/25, 0 personne – le 15/11/25, 1 personne – le 22/11/25, 0 personne.

Le bilan des observations déposées

Il y a eu 113 observations dont 111 sont inscrites dans le RD. Les observations sur les registres papier au nombre de 7 ont été reportées sur le RD pour 5 d'entre elles.

Elles ont été déposées :

Sur le registre papier au siège de l'enquête (DR) puis reportées sur le RD : 3 observations

- DR01 puis reportée RD14 et RD16
- DR02 puis reportée RD13 et RD15
- DR03 non reportée sur le RD annonçant la RD60

Sur les registres papier dans les 4 autres lieux d'enquête (Coteaux Bellevue, Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest puis reportées sur le RD) : 4 observations

- CB01 reporté RD23
- MA01 reportée RD44
- SI01 reportée RD38
- GO01 non reportée sur le RD annonçant la RD62

Par courrier : zéro observation

Par courriel : 9 dépôts dont les 5 des registres papier avec 2 doublons et les 2 essais CE

Par web : 102 observations dont 2 essais CE et 2 observations vides.

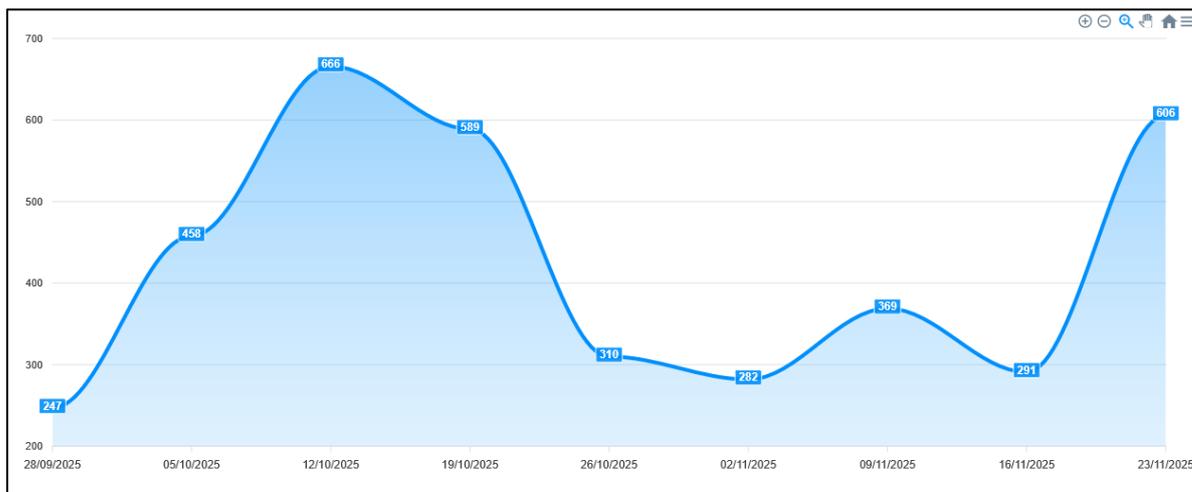
Les 113 observations comportent 4 essais de la CE, 2 observations sans texte et 2 observations en doublon (RD13 et RD14), il y a donc 105 observations exploitables, dont certaines comportent plusieurs sujets et d'autres sont similaires. Avec les 47 questionnements de la CE, émanant de sa propre étude du projet et/ou de remarques orales du public non formalisées par écrit, cela donne environ une centaine de questionnements.

Le registre dématérialisé

Le site internet « registre dématérialisé » (RD) a été visité par 3818 fois et 1146 pièces du dossier ont été téléchargées.

Les dépositions furent nombreuses dans les deux derniers jours. On constate qu'environ 80% des observations sont présentées par une association ou un regroupement de riverains.

Statistiques de fréquentation (3818 visites)



Nombre de téléchargement d'une pièce du dossier : 1146 dont 105 fois le cahier des actions, 95 fois le document principal, 94 fois le résumé non technique et 75 l'avis Ae ...

Liste par numéro de l'observation

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
1	1	BAYLE	Christian	CE
2	1	Anonyme		CE
3	1	Anonyme		CE
4	5	BOUTAULT	Franck	
5	5	BARRAU	Alain	
6	2	BUC	Sébastien	
7	6	BUC	Sébastien	
8	1	COMBES	Maurice	Elu opposition
9	3	BLANC-GALERA	Julien	FRTP Occitanie
10	1	Anonyme		CE
11	6	KESTELOOT	Roger	
12	1	Anonyme		
13	6	ARNAUD	Caroline	ARNAUD
14	6, 7, 9	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
15	6	ARNAUD	Caroline	ARNAUD
16	6, 7, 9	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
17	6	BLAS	Laure	
18	10	ESCARTIN	Serge	Collectif défense quartier
19	1	COURTES	Charlotte	
20	6, 7, 9	CAMPOS	Henrique	Ma terre
21	2, 10	JONQUET SEGALA	Paul-Emmanuel	
22	2	Anonyme		
23	9	DES ROCHETTES	Michel	
24	3	Anonyme		
25	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
26	6	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
27	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
28	6	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
29	10	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
30	7	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
31	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
32	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
33	9	Anonyme		
34	2, 4	Anonyme		
35	1	Anonyme		
36	1	Anonyme		
37	11	CAMPAGNE	Philippe	Association quartier
38	1	RIVIERE	Alain	
39	1	ARNAUD	Caroline	
40	6	Anonyme		
41	1	Anonyme		
42	1	LERAT	Denis	Association Plaisance

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
43	7	PAUZIE	Laurent	
44	2, 6	Anonyme		
45	5	BARTHOLOMOT	Christian	
46	1, 2, 5, 8, 9	RIVIERE	Alain	FNE Occitanie
47	6	GONZALES	Clément	
48	6	CANNES	Fannie	
49	6	JOULIA	Mathieu	
50	1	BRIGNOLI	Vanessa	
51	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
52	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
53	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
54	11	Anonyme		
55	9	BELLECOURT	Gérard	Chambre agriculture
56	1	2 Pieds 2 Roues		Association
57	2	2 Pieds 2 Roues		Association
58	2	2 Pieds 2 Roues		Association
59	6	CASTRO	Lionel	
60	7	DE LAGAUSIE/PAQUEREAU	Association	
61	6	DO	Bernadette	
62	1	AUTATE		Association
63	7	GUERRERO	Carmen	
64	7	DUFFAU	Monique	
65	6	MORENO	Jean-Michel	
66	6	DO	Bernadette	
67	7	BURLOT	Dominique	
68	1	DAMON	Annie	APCVEB
69	7	FOURAGE	Marc	
70	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
71	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
72	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
73	7	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
74	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
75	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
76	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
77	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
78	7	BOUZIN	Pascale	
79	7	QUERE	Christine	
80	7	BOLET	Gérard	
81	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
82	9	BOLET	Gérard	Association grain de pollen
83	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
84	2	2 Pieds 2 Roues		Association
85	7	JOURNET	Etienne-Pascal	
86	7	SOLER	Jean-Marc	

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
87	7	TAURAN	Isabelle	
88	7	FERDY	Jean-Baptiste	
89	7	LEROYER	Philippe	
90	7	BOUYSSOU	Carole	
91	7	ARNAUD	Serge	
92	7	FAURE-BRAC	Marius	
93	7	MONTEBELLO	Stella	
94	7	DUBREUIL	Benoît	
95	1, 7, 10	FROMENT	Cendrine	GNSA Pays toulousain
96	2	TATRY	Véronique	
97	6	TATRY	Véronique	
98	2	2 Pieds 2 Roues		Association
99	2	2 Pieds 2 Roues		Association
100	1	DAMON	Annie	APCVEB
101	4	LUX	Manuel	Voies navigables de France
102	1	2 Pieds 2 Roues		Association
103	1	DAMON	Annie	
104	7	Anonyme		
105	1	DAMON	Annie	APCVEB
106	7	FABRE BEAUCHAMP	Chantal	Association Terre Eau Lauragais
107	7	DE LAG AUSIE	Agnès	Association Terre Eau Lauragais
108	7	DELIBES	Fred	
109	1	DAMON	Annie	APCVEB
110	4	DAMON	Annie	APCVEB
111	7	Anonyme		

Registres Papier :

DR01 de Mme Guillabert reversée en RD14 et RD16

DR02 de Mme Arnaud reversée en RD13 et RD15

DR03 non reversée sur le RD de Mme De Lagausie annonce la RD60

CB01 de M. Des Rochettes reversée en RD23

SI01 de M. Rivière reversée en RD38

MA01 RD44 anonyme

GO01 non reversée sur le RD de Mme Asencio annonce la RD62

Listing des observations par nom de l'auteur

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
2	1	Anonyme		CE
3	1	Anonyme		CE
10	1	Anonyme		CE
12	1	Anonyme		
13	6	Anonyme		
14	6, 7, 9	Anonyme		
15	6	Anonyme		
16	6, 7, 9	Anonyme		
22	2	Anonyme		
23	9	Anonyme		
24	3	Anonyme		
33	9	Anonyme		
34	2, 4	Anonyme		
35	1	Anonyme		
36	1	Anonyme		
38	1	Anonyme		
40	6	Anonyme		
41	1	Anonyme		
44	2, 6	Anonyme		
54	11	Anonyme		
104	7	Anonyme		
111	7	Anonyme		
56	1	2 Pieds 2 Roues		Association
57	2	2 Pieds 2 Roues		Association
58	2	2 Pieds 2 Roues		Association
84	2	2 Pieds 2 Roues		Association
98	2	2 Pieds 2 Roues		Association
99	2	2 Pieds 2 Roues		Association
102	1	2 Pieds 2 Roues		Association
39	1	ARNAUD	Caroline	
91	7	ARNAUD	Serge	
62	1	AUTATE		Association
5	5	BARRAU	Alain	
45	5	BARTHOLOMOT	Christian	
1	1	BAYLE	Christian	CE
55	9	BELLE COURT	Gérard	Chambre agriculture
70	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
71	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
72	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
73	7	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
74	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
75	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
76	2	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers
77	1	BERMOND	Vincent	CQ 7 Deniers

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
9	3	BLANC-GALERA	Julien	FRTP Occitanie
17	6	BLAS	Laure	
80	7	BOLET	Gérard	
82	9	BOLET	Gérard	Association grain de pollen
4	5	BOUTAULT	Franck	
90	7	BOUYSSOU	Carole	
78	7	BOUZIN	Pascale	
50	1	BRIGNOLI	Vanessa	
6	2	BUC	Sébastien	
7	6	BUC	Sébastien	
67	7	BURLOT	Dominique	
37	11	CAMPAGNE	Philippe	Association quartier
20	6, 7, 9	CAMPOS	Henrique	Ma terre
48	6	CANNES	Fannie	
59	6	CASTRO	Lionel	
8	1	COMBES	Maurice	Elu opposition
19	1	COURTES	Charlotte	
68	1	DAMON	Annie	APCVEB
100	1	DAMON	Annie	APCVEB
103	1	DAMON	Annie	
105	1	DAMON	Annie	APCVEB
109	1	DAMON	Annie	APCVEB
110	4	DAMON	Annie	APCVEB
107	7	DE LAGAUSIE	Agnès	Association Terre Eau Lauragais
60	7	DE LAGAUSIE/PAQUEREAU	Association	
108	7	DELIBES	Fred	
51	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
52	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
53	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
81	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
83	9	DES ROCHETTES	Michel	Confédération paysanne
61	6	DO	Bernadette	
66	6	DO	Bernadette	
94	7	DUBREUIL	Benoît	
64	7	DUFFAU	Monique	
18	10	ESCARTIN	Serge	Collectif défense quartier
106	7	FABRE BEAUCHAMP	Chantal	Association Terre Eau Lauragais
92	7	FAURE-BRAC	Marius	
88	7	FERDY	Jean-Baptiste	
69	7	FOURAGE	Marc	
95	1, 7, 10	FROMENT	Cendrine	GNSA Pays toulousain
47	6	GONZALES	Clément	
63	7	GUERRERO	Carmen	

N° Obs	Thème	Nom	Prénom	Organisation
25	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
26	6	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
27	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
28	6	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
29	10	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
30	7	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
31	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
32	1	GUILLABERT	Elisabeth	Notre quartier
21	2, 10	JONQUET SEGALA	Paul- Emmanuel	
49	6	JOULIA	Mathieu	
85	7	JOURNET	Etienne- Pascal	
11	6	KESTELOOT	Roger	
42	1	LERAT	Denis	Association Plaisance
89	7	LEROYER	Philippe	
101	4	LUX	Manuel	Voies navigables de France
93	7	MONTEBELLO	Stella	
65	6	MORENO	Jean-Michel	
43	7	PAUZIE	Laurent	
79	7	QUERE	Christine	
46	1, 2, 5, 8, 9	RIVIERE	Alain	FNE Occitanie
86	7	SOLER	Jean-Marc	
96	2	TATRY	Véronique	
97	6	TATRY	Véronique	
87	7	TAURAN	Isabelle	

Les observations du public et questions de la CE

« Les réponses de la DREAL sont indiquées en italique couleur bleue. »

Abréviations :

- AO : Autorité Organisatrice de l'enquête publique (préfecture de la Haute-Garonne – DREAL)
- RP : Responsable du Projet de la 3^{ème} révision du PPA de l'agglomération toulousaine (DREAL)
- Territoire concerné les 5 EPCI suivantes :
 - TM : Toulouse Métropole
 - Ma : Muretain Agglo
 - SI : Sicoval
 - GO : communautés de communes du Grand Ouest toulousain
 - CB : communautés de communes des Coteaux de Bellevue
- CE : Commission d'Enquête

La commission d'enquête le 30 novembre 2025

Christian BAYLE



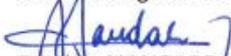
Gérard LOUSTEAU



Robert MARTEL



D – Mémoire en réponse de la DREAL

 <p>PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie</p>
<p>Toulouse, le 22 DEC. 2025</p>	
<p>Monsieur le président,</p>	
<p>Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine a été soumis à enquête publique conduite, sous votre présidence, du 16 octobre au 25 novembre derniers.</p>	
<p>Je vous confirme la bonne réception de votre rapport intermédiaire et vous assure que les questions que vous soulevez ont été examinées par mes services avec la plus grande attention afin d'ajuster les actions prévues par ce plan et d'enrichir nos réflexions lors de la prochaine révision.</p>	
<p>La construction du plan s'est inscrite dans une dynamique partenariale particulièrement structurée, associant étroitement le conseil régional, le conseil départemental ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans son périmètre. Ces acteurs ont pris part à la définition des orientations stratégiques et des actions recensées par le plan, lesquelles ont fait l'objet d'une validation à chacune des étapes de son élaboration. L'ensemble de leurs services (mobilité, développement durable, environnement, finances, etc.) a été mobilisé afin de favoriser une appropriation collective de la démarche et de garantir sa pleine intégration au sein des politiques publiques locales.</p>	
<p>De manière plus générale, l'adoption de ce troisième plan de protection de l'atmosphère vise à permettre la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration durable de la qualité de l'air à l'horizon 2030. Il s'agit là de s'inscrire dans une trajectoire de réduction des émissions polluantes, tout en engageant, parallèlement à la déclinaison opérationnelle du plan, un travail d'identification d'actions complémentaires et/ou de renforcement des actions existantes, dès lors que le cadre réglementaire résultant de la transposition en droit français de la nouvelle directive-cadre relative à la qualité de l'air sera précisément défini.</p>	
<p>Monsieur Christian BAYLE Président de la commission d'enquête 10 route de Bessières 31380 - PAULHAC</p>	
<p>DREAL OCCITANIE Affaire suivie par : Virginie RÉBILLÉ Mél : virginie.rebille@haute-garonne.gouv.fr Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr</p>	
<p>1 / 2</p>	
<p>Je tiens également à vous assurer de mon plein engagement en faveur de la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine, d'un suivi régulier et étroit de l'avancement des actions qu'il prévoit et, enfin, de la poursuite de la coordination de l'ensemble des acteurs concernés.</p>	
<p>Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.</p>	
<p>Pour le préfet de la Haute-Garonne et par délégation, le secrétaire général :</p>	
 <p>Baptiste MANDARD</p>	

Annexe 1 : courrier d'ouverture d'enquête publique

Le mémoire en réponse fut adressé à la CE le 17/12/25 par mail puis conforter par lettre le 22/12/25. Il n'apparaît dans ce volume que la lettre d'envoi et les annexes. Le PV et le mémoire en réponse étant retranscrits intégralement au chapitre 5 du rapport d'enquête volume 1.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Toulouse, le 26/09/25

Le préfet de la Haute-Garonne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine

Madame, Monsieur,

L'enquête publique pour la révision du **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine, d'une durée de 41 jours se déroulera du 16 octobre 10h au 25 novembre 2025 12h inclus** conformément à l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2025.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur les sites Internet de la préfecture, de la DREAL Occitanie et sur le site <https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du Code de l'environnement.

Vous avez été sollicité le 5 mai dernier pour émettre un avis lors de la phase de consultation qui s'est terminée le 5 août 2025. Suite à ces consultations réglementaires, une commission d'enquête a été nommée par le Tribunal administratif de Toulouse.

Au moins un de ses membres, siègera et recevra en personne les observations du public aux dates et heures prévues par l'arrêté et rappelées dans l'avis d'enquête ci-joint. Le siège de l'enquête publique se situe à la DREAL Occitanie à Toulouse. Les autres lieux d'enquête sont les suivants : la communauté d'agglomération du Sicoval, la communauté d'agglomération Le Muretain Agglo, Grand Ouest Toulousain Agglo et la communauté de communes des Coteaux de Bellevue.

DREAL - Direction Énergie Connaissance
Cité administrative - 1, place Émile Blouin
CS 10006 31952 Toulouse Cedex 9
Affaire suivie par : Virginie Rébillé
airdreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 05 67 63 25 10
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Afin d'effectuer la publicité de cette enquête, il convient que vous procédiez à la publication de l'avis d'enquête par voie d'affichage dans votre commune aux lieux habituellement réservés à cet usage 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

Il sera attesté de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage, délivré par le maire. Ainsi, **vous trouverez ci-joint l'avis d'enquête publique qui doit être affiché avant le 1er octobre 2025.**

Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire et :

- d'accuser réception du mail en indiquant le bon affichage de l'avis d'enquête publique ;
- d'envoyer le certificat d'affichage (modèle ci-joint ou tout autre modèle) à l'adresse suivante : air.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie également de faire connaître cette enquête publique auprès de vos administrés, à travers différents tous vecteurs de communication dont vous disposez : site Internet, panneaux d'affichage, dispositif « PanneauPocket », magazine, lettre d'actualité ou autre support.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation,
Le directeur de l'Énergie et de la Connaissance

Rachid KOOB

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes suivantes :

Toulouse Métropole	
Toulouse	Aigrefeuille
Aucamville	Aussonne
Balma	Beaupuy
Beauzelle	Blagnac
Brax	Bruguières
Castelginest	Colomiers
Cornebarrieu	Cugnaux
Drémil-Lafage	Fenouillet
Flourens	Fonbeauzard
Gagnac-sur-Garonne	Gratentour
Launaguet	Lespinasse
Mondonville	Mondouzil
Mons	Montrabé
Pibrac	Pin-Balma
Quint-Fonsegrives	Saint-Alban
Saint-Jean	Saint-Jory
Saint-Orens-de-Gameville	Seilh
Tournefeuille	L'Union
Villeneuve-Tolosane	
Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain	
Lévigac	Lasserre-Pradère
Mérenvielle	Léguévin
La Salvetat-Saint-Gilles	Plaisance-du-Touch
Sainte-Livrade	
Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo	
Muret	Bonrepos-sur-Aussonnelle
Bragayrac	Eaunes
Empeaux	Le Fauga
Fonsorbes	Frouzins
Labarthe-sur-Lèze	Labastidette
Lamasquère	Lavernose-Lacasse
Pins-Justaret	Pinsaguel
Portet-sur-Garonne	Roques
Roquettes	Sabonnères
Saiguède	Saint-Clar-de-Rivière
Saint-Hilaire	Saint-Lys
Saint-Thomas	Saubens
Sevsses	Villate
Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue	
Pechbonnieu	Castelmaurou
Labastide-Saint-Sernin	Montberon
Rouffiac-Tolosan	Saint-Geniès-Bellevue
Saint-Loup-Cammas	

3/4

Communauté d'Agglomération du Sicoval	
Labège	Aureville
Auzeville-Tolosane	Auzielle
Ayguesvives	Baziège
Belberaud	Belbèze-de-Lauragais
Castanet-Tolosan	Clermont-le-Fort
Corronsac	Deyme
Donneville	Escalquens
Espanès	Fourquevaux
Goyrans	Issus
Labastide-Beauvoir	Lacroix-Falgarde
Lauzerville	Mervilla
Montbrun-Lauragais	Montgiscard
Montaur	Nouailles
Odars	Péchabou
Pechbusque	Pompertuzat
Pouze	Ramonville-Saint-Agne
Rebique	Varenes
Vieille-Toulouse	Vigoulet-Auzil

Annexe 2 : tableau de suivi des indicateurs

En réponse à la demande de l'Ae, ce tableau sera annexé au document principal du PPA. Ce document est également accessible dans le dossier du PPA en annexe au mémoire en réponse à l'avis de l'AE (<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/enquetepublique-a27045.html>).

Tableau de suivi des actions									
Id_Action	Nom Action	Plote	Catégorie d'indicateur : Mise en oeuvre, Participation et/ou mobilisation, Impact, Résultats	Nom Indicateur	Cible	Fréquence de mise à jour	Deviens collecte	Échéances	Commentaire
T1.1	Réaliser une analyse sociologique et comportementale sur l'attachement à la voiture et les freins à l'utilisation des transports en commun et des modes actifs sur le territoire du PPA	ALM	Mise en oeuvre	Réalisation du benchmark et production d'une note de synthèse		annuelle		2020	
				Analyse TMC et production d'une note de synthèse		annuelle		2020	
				Réalisation de l'enquête et production d'une note de synthèse		annuelle		2020	
			Participation et/ou mobilisation	Productions de valorisation		annuelle		2020	
				Production d'un bilan annuel d'activités		annuelle		2020	
				Nombre d'espérables par questionnaire et par entités		annuelle		2020	
Impact	Identification de freins		annuelle		2020				
	Identification de leviers		annuelle		2020				
T1.2	Accélérer et faciliter l'usage du vélo	Tous Collectivités	Mise en oeuvre	Budgets alloués à la politique cyclable	Atteindre 9 % de part modal vélo	annuelle		2020	
				Lignes de réseau cyclable	100 km de piste	annuelle		2020	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de stationnements sécurisés pour vélos		annuelle		2020	
				Défilé journalier moyen de cyclistes sur les compteurs automatiques permanents		annuelle		2020	
T1.3	Développer et instaurer des plans pilotes en sein des communes et intercommunalités du territoire	Tous Collectivités	Mise en oeuvre	Réalisation du guide des bonnes pratiques		annuelle		2020	
				Réalisation du guide méthodologique de définition d'un schéma directeur pédestre		annuelle		2020	
				Nombre de schémas directeurs pédestres réalisés		annuelle		2020	
				Dépenses des collectivités pour les politiques pédestres		annuelle		2020	
				Nombre de kilomètres de voies mis en conformité		annuelle		2020	
				Nombre de kilomètres commerciaux par mode de transport par an	+15 %	annuelle		2020	
T1.4	Favoriser l'usage des transports en commun	Tous Collectivités	Mise en oeuvre	Nombre de validations par mode de transport par an	+10 %	annuelle		2020	
				Augmentation de la fréquentation des trains régionaux arrivant sur Toulouse		annuelle		2020	
		La Région Occitane	Participation et/ou mobilisation	Augmentation de la fréquentation des cars régionaux dans l'agglomération toulousaine		annuelle		2020	
				Nombre de validations par objet payement par an		annuelle		2020	
Tous Collectivités	Participation et/ou mobilisation	Nombre d'utilisateurs actifs de l'application Tbus par an		annuelle		2020			
		Nombre d'aires de covoiturage créées		annuelle		2020			
T1.5	Développer et promouvoir le covoiturage	Conseil départemental de la Haute-Garonne	Mise en oeuvre	Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage		annuelle		2020	
				Nombre d'inscrits au service de covoiturage		annuelle		2020	
				Fréquentation des aires de covoitages		annuelle		2020	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de trajets covoiturés (RNP)	multiplier par 2 le nombre de km parcourus soit 12 millions de km	annuelle		2020	
				Nombre de véhicules partagés en circulation		annuelle		2020	
				Pourcentage de scooters (2T) aux bornes de points		annuelle		2020	
T1.6	Développer et promouvoir l'autopartage	Tous Collectivités	Mise en oeuvre	Nombre de véhicules dédiés à un service d'autopartage labellisés chaque année par Tous Collectivités		annuelle		2020	
				Évolution du nombre de stations d'autopartage (uniquement pour les services d'autopartage en besace comme Gira et Mobilize Share)		annuelle		2020	

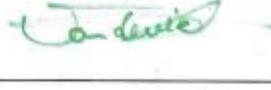
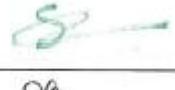
				Evolution de la motorisation de la flotte de véhicules labellisés	atteinte	2020	
			Résultats	Nombre de locations CITE	atteinte	2020	
				Nombre de plans de mobilité employeurs déposés auprès de l'ACOM	atteinte	2020	
			Mise en oeuvre	Nombre d'accords collectifs d'entreprise (volet mobilité) déposés auprès de la DREETS	atteinte	2020	
				Nombre d'établissements dont la convention est active au 31 décembre de l'année en cours	atteinte	2020	
				Nombre de plans de mobilité référencés depuis 2003 au global	atteinte	2020	
				Part des entreprises ou administrations de plus de 500 employés couverts par un PDMS	atteinte	2020	
T1.7	Améliorer / développer les outils et plans existants relatifs aux trajets pendulaires	Travaux Collectivités	Participation et/ou mobilisation	Nombre d'employés d'établissements concernés par les plans de mobilité employeurs déposés auprès de l'ACOM	atteinte	2020	
				Nombre d'employés d'établissements concernés par les accords collectifs d'entreprise (volet mobilité) déposés auprès de la DREETS	atteinte	2020	
				Nombre d'employés d'établissements la convention est active au 31 décembre de l'année en cours	atteinte	2020	
				Nombre de Conventions des tirards Employeurs	atteinte	2020	
				Nombre d'actions de sensibilisation auprès des employeurs	atteinte	2020	
				Liste des carrefours et des lieux théoriques à prioritairement adapter	atteinte	2020	
			Mise en oeuvre	Liste des aménagements bus et vélo bus (aménagement de ronds-points, buslaires en sites propres, usages d'approche bus, etc...)	atteinte	2020	
				Nombre de carrefours équipés en panneaux M2	atteinte	2020	
				Nombre de panneaux M2 posés	atteinte	2020	
				Taux de montage du panneau M2 (copie / plan)	atteinte	2020	
				Nombre de kilomètres de RV réalisés	atteinte	2020	
			Impacts	Pourcentage de diminution de la congestion	atteinte	2020	
				Négotiation de la vitesse commerciale des TC	atteinte	2020	
				Evolution du temps moyen de parcours de lignes de bus (impact des conduits d'approche et sites propres)	atteinte	2020	
			Mise en oeuvre	Nombre de places en parcs relais métro	- 1000 places à Colomiers - 100 places aux Spt-Désiers - 500 places à La Vache - 1000 places à La Cadière - Attendre le parking Ribouste	atteinte	2020
				Nombre de places en parking de proximité		atteinte	2020
				Nombre de places en parcs vélos à accès réglementé (Pv2)	Créer 1500 places vélos au contact de la ligne C	atteinte	2020
			Participation et/ou mobilisation	Nombre d'entrées atteintes en parcs relais métro		atteinte	2020
				Taux de rotation moyen annuel en parcs relais métro		atteinte	2020
				Nombre d'entrées atteintes en parcs vélos à accès réglementé (Pv2)		atteinte	2020
				Nombre de réunions du groupe de travail		atteinte	2020
				Nombre d'actions réalisées		atteinte	2020
			Mise en oeuvre	Nombre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et/ou hydrogènes implantées		atteinte	2020
				Fréquence d'utilisation des bornes mises en place		atteinte	2020
T1.1	Améliorer le développement des stations de recharge en carburants alternatifs à l'énergie fossile sur le territoire du PPA	EPCI et SDEHD					

				Nombre de places de parking public et du nombre de places équipées de bornes / objectifs LDM	2020	2030
			Impacts	Evolution du parc de véhicules	21,3 % de véhicules électrique et hybrides sur le territoire PPA.	2030
TS.2	Poursuivre et amplifier le renouvellement des flottes de transports en commun	Tisséo Collectivités et la Région Occitane	Mise en oeuvre	Nombre de bus au 1er janvier par type de motorisation	50 % de bus BioGNV à horizon 2025	2030
				Nombre de car à hydrogène en circulation		2030
				Part de véhicules à faible émission et à très faibles émissions		2030
			Participation et/ou mobilisation	Part de BioGNV dans l'approvisionnement en GNV		2030
				Commission annuelle par type d'énergie pour les bus		2030
				Commission annuelle par type d'énergie pour les cars		2030
				Part des kilomètres totaux produits parcourus par des véhicules à faible ou très faible émissions		2030
TS.1	Réduire l'impact sur la qualité de l'air de la logistique du dernier kilomètre	Cluster Terlog	Mise en oeuvre	Création d'un plan d'action		2030
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de délimitations locales du plan d'action		2030
TS.2	Utiliser la commande publique comme levier de réduction des émissions liées au transport de marchandises	Etat	Mise en oeuvre	Commandes communes		2030
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de groupes de travail entre partenaires publics		2030
TS.1	Réduire les émissions au sol du secteur aérien	Aéroport Toulouse-Magnac	Mise en oeuvre	Nombre de formations suivies		2030
			Impacts	SI Informations disponibles auprès des passagers, évolution de la motorisation des engins de piste		2030
TS.2	Réduire les émissions liées à l'accès à la zone d'activité aéroportuaire et aéronautique	Tisséo Collectivités	Mise en oeuvre	Nombre de salariés concernés par le PMSI		2030
				Indicateurs d'avancement des projets conduits dans le cadre de nouvelles gouvernance en cours de définition		2030
				Longueur des aménagements réalisés en service dans la zone aéroportuaire		2030
			Participation et/ou mobilisation	Mise en service de la ligne aéroport		2030
				Mise en service de la ligne C		2030
				Part des passagers aériens utilisant un mode de transport alternatif à la voiture		2030
RI.1	Diminuer les émissions liées aux appareils de chauffage au bois domestiques peu performants	DRSAI	Mise en oeuvre	Nombre de Multi-Inov'at'ion/ sollicitée		2030
			Impacts	Nombre et type d'actions de communication engagées		2030
RI.2	Réduire les émissions de polluants atmosphériques grâce au développement de réseaux de chauffage participant aux économies des énergies fossiles	EPCI	Mise en oeuvre	Nombre de chauffe-bois de puissance au chauffage	2020 : 100 % de poêles performants, 0 % de foyers ouverts, 77 % d'inserts performants.	2030
			Impacts	Reduction des émissions de PM liées au chauffage		2030
RI.3	Progresser dans la connaissance des émissions des chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 1 MW	DRSAI	Mise en oeuvre	Nombre de contrôles des rejets atmosphériques		2030
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de chaudières ayant investi dans un système de filtration		2030
				Nombre de formations des gestionnaires		2030
				Nombre de groupes de travail pour l'élaboration des plans d'actions		2030
				Nombre d'alternatives prises en place par an et par EPCI		2030
				Nombre de compositeurs achetés par la collectivité		2030

R2.1	Valoriser les déchets verts et faire respecter l'interdiction du brûlage	EPCI	Mise en oeuvre	Nombre de communications réalisées	annuelle	2020
			Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	annuelle	2020	
			Nombre d'usagers rencontrés lors des opérations et événements organisés	annuelle	2020	
			Nombre d'usagers utilisateurs de ces alternatives	annuelle	2020	
			Tonnes de déchets verts traités via ces alternatives	annuelle	2020	
			Tonnes de déchets verts envoyés vers les installations de traitement (déchèteries du territoire inclus)	annuelle	2020	
			Production de déchets verts ramassés à l'abandon	annuelle	2020	
			Nombre d'usagers accompagnés individuellement sur la totalité des usages autorisés de service	annuelle	2020	
			Taux d'équipement des usagers en composteurs	annuelle	2020	
			Nombre de collectes de lignis tags assurées	annuelle	2020	
AG1.1	Réaliser des contrôles réguliers des rejets atmosphériques des plus grosses installations émettrices par des laboratoires indépendants	DRSAI et Préfecture	Mise en oeuvre	Nombre de contrôles réguliers réalisés en zone PPA chaque année	annuelle	2020
			100% des contrôles diligents	annuelle	2020	
Participation et/ou mobilisation	Taux de conformité des rejets atmosphériques par année (polluants NOx et poussières le cas échéant)	annuelle	2020			
AG1.2	Réaliser un inventaire des installations de combustion au régime déclaratif (puissance comprise entre 1 et 20 MW), au vu des dernières évolutions réglementaires, et contrôler la conformité des rejets atmosphériques de ces installations	DRSAI et Préfecture	Mise en oeuvre	Nombre d'installations de combustion au régime déclaratif	annuelle	2020
			Nombre d'installations recensées ayant réalisé le contrôle périodique EPE	100 % d'ici à 2020	annuelle	2020
Participation et/ou mobilisation	Taux de conformité des rejets atmosphériques (polluants NOx et poussières le cas échéant)	annuelle	2020			
AG2.1	Développer le recours aux audits Air-Energie afin de les doter d'outils d'aide à la décision pour améliorer la maîtrise de leurs consommations énergétiques et des émissions de polluants	CCI Haute-Garonne	Mise en oeuvre	Nombre de communications auprès des entreprises	annuelle	2020
			Nombre de VEI non concernés liés à la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz) pour en réduire les émissions de NOx évités	annuelle	2020	
Participation et/ou mobilisation	Nombre de recours aux audits Air-Energie sur le territoire	annuelle	2020			
AG3.1	Améliorer la connaissance des émissions du secteur agricole avec des données locales et mettre en place des actions de pédagogie / sensibilisation sur les enjeux associés à destination des acteurs du secteur	DRAAF	Mise en oeuvre	Etude de la connaissance des émissions polluantes issues de l'agriculture sur le territoire du PPA	annuelle	2020
			Charte des bonnes pratiques pour l'agriculture locale et les différents filières	annuelle	2020	
Participation et/ou mobilisation	Nombre de sensibilisations à la qualité de l'air à destination des agriculteurs	annuelle	2020			
AG3.2	Créer et animer un Groupement d'intérêt économique et environnemental sur la thématique « Qualité de l'Air au sein du secteur agricole »	GIP 14	Mise en oeuvre	Nombre de dossiers de VEI déposés	annuelle	2020
			Nombre de VEI créés	annuelle	2020	
			Nombre d'équipements locaux émetteurs déployés	annuelle	2020	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de groupes de travail	annuelle	2020
Nombre de témoignages ou d'échanges de bonnes pratiques	annuelle	2020				
AG4.1	Réduire les émissions de poussières liées aux chantiers (bâtiments, infra, etc.)	Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie	Mise en oeuvre	Nombre de chantiers auto-contrôlés	annuelle	2020
			Nombre de chantiers non conformes	annuelle	2020	
			Nombre de sensibilisations effectuées	annuelle	2020	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre d'entreprises et de maîtres d'ouvrage ayant participé à une sensibilisation	annuelle	2020
MG1.1	Proposer des formations à destination d'un public large (collectifs, grand public, entreprises, etc.) afin de sensibiliser à la pollution atmosphérique, ses impacts et les leviers d'action pour la réduire	CPE	Mise en oeuvre	Réalisation de l'état des lieux	annuelle	2020
			Nombre de groupes de travail	annuelle	2020	
			Nombre de formations ou de modules créés	annuelle	2020	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de formations réalisées	annuelle	2020
Nombre de personnes sensibilisées / formées	annuelle	2020				

M0.2	Améliorer la communication autour de la qualité de l'air sur le territoire	CPE et DREAL	Mise en oeuvre	Nombre de campagnes relayées sur la qualité de l'air au sein du territoire du PPA		accusé		2080	
				Nombre de communications sur le PPA		accusé		2080	
				Nombre de messages diffusés sur la qualité de l'air au sein du territoire du PPA		accusé		2080	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de messages carrossés de diffusion sur la communication des pics de pollution		accusé		2080	
				Réalisation de groupe de travail sur la diversité de supports de communication		accusé		2080	
				Réalisation de groupe de travail sur la sensibilisation des jeunes		accusé		2080	
M0.3	Renforcer les dispositifs à destination des jeunes	ARS	Mise en oeuvre	Nombre d'animateurs formés susceptibles d'intervenir dans le périmètre du PPA de Toulouse		accusé		2080	
				Nombre d'établissements scolaires contactés dans le périmètre du PPA de Toulouse		accusé		2080	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre annuel d'événements organisés dans le périmètre du PPA de Toulouse		accusé		2080	
				Nombre annuel d'écoles avec sensibilisation(s) dans le périmètre du PPA de Toulouse		accusé		2080	
M0.1	Intégrer dans les réflexions stratégiques d'aménagement les principes de l'urbanisme favorable à la santé via de la formation/sensibilisation	ALUR	Mise en oeuvre	Nombre de carnets de pilotage		accusé		2080	
				Nombre de carnets techniques		accusé		2080	
				Nombre de séminaires réalisés		accusé		2080	
				Nombre d'ateliers de formation réalisés		accusé		2080	
				Nombre de projets étudiés en phase expérimentation		accusé		2080	
			Participation et/ou mobilisation	Production d'un bilan annuel d'activité		accusé		2080	
				Nombre de démarches type « évaluation d'impact sur la santé » lancées par les collectivités		accusé		2080	
				Nombre de participants aux séminaires		accusé		2080	
				Nombre de participants aux ateliers de formation		accusé		2080	
				Recensement des besoins et des outils existants		accusé		2080	
M0.2	Proposer un outil d'aide à la décision publique pour améliorer la qualité de l'air sur l'agglomération toulousaine	DREAL	Mise en oeuvre	Production d'une note de bilan d'expérimentation de l'outil de modélisation 3D et de faisabilité de son déploiement		accusé		2080	
				Nombre d'actions de communication pour les services utilisateurs		accusé		2080	
				Nombre de projets ayant utilisé un outil d'aide à la décision		accusé		2080	
			Participation et/ou mobilisation	Nombre de projets modifiés à la suite de l'utilisation d'un outil		accusé		2080	
				Nombre de groupes de travail		accusé		2080	
				Nombre de participants aux travaux d'expérimentation des divers outils		accusé		2080	

Annexe 3 : feuille de présence du Copil du 13 juin 2025

COPIL PPA Agglomération toulousaine 13 juin 2025		
Émargement		
Nom Prénom	Structure	Signature
DE BEATIER FRANÇOIS	Centre TEN LOC	#
NOUVEL Sylvie	METED-FRANCE	
EANGE RIGNE	FNE-OP	
GARNIER Theresa	AUTATE	
VANDEWITTE Dimitri	Tisseo Collectivités	
GAILLOIS Sébastien	AIRBUS	
BESPIÈRE JEROTTE	FNTR	
Bruno Lion	FIP CIA	
LERAY Florence	CC Coteaux Belles	
CHENIKI Sandrine	Atmos Occitanie	
MASSIN Naïma	CC Coteaux Belles	
Louis CHEVALLIER	CA du 3.rioval	
LLOVERAS Alban	FRTB Président commission Environnement	
BLANC-GACERA Julien	FRTB Occitanie	

DONINGO AGNÈS	AUAT	
PHILLARD Sylvie	DIR 50	
MERCIER Annie	Amis de la Terre Midi Py	
PASQUIER Séverin	ASF	
TOUYA Cécile	DEAL	
Charlotte DARCOU	SNVAT	
ROBIC Pierre-Yves	ATMO Occitanie	
J. Belata JEREMY	ALS Occitanie	
Luc de Crépy	Wanestone	
DRIHARD Guillaume	UCQ	
Béatrice PADIN	ADEPTE	
MONAMY Jérôme	Region Occitanie	
ROUCAUD CÉLINA	C. Agglo Le Grand Ouest Toulousain	
CHAVANAT Guillaume	TEDEF 31	
JULIA Anne	FTB	
DAUZY Emile	ATMO occitanie	
GALVIN Anne	CD 31	

